

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Quelles saisies peut faire un huissier de justice (à présent appelé commissaire de justice) ?

Le commissaire de justice peut faire 2 types de saisies :

Une saisie liée à l'**obligation de payer**, qui a pour but l'exécution d'une obligation de payer une somme due.

Une saisie liée à l'**obligation de faire**, qui a pour but l'exécution d'une obligation de livrer ou de restituer un bien.

Le commissaire de justice peut faire les saisies suivantes :

Saisie-attribution. Elle consiste à saisir auprès d'une autre personne les sommes appartenant au débiteur (par exemple, saisie sur compte bancaire)

Saisie d'un véhicule. Elle consiste à immobiliser un véhicule (voiture, moto) là où il se trouve

Saisie-vente. Elle entraîne la vente des meubles du débiteur, même s'ils sont détenus par une autre personne

Saisie immobilière. Elle entraîne la vente d'un bien immobilier (maison, terrain), en cas déchéance importante

Saisie conservatoire. Elle empêche temporairement le débiteur de vendre ou de déplacer les biens saisis

Saisie des droits incorporels autres que des sommes d'argent, comme par exemple les valeurs mobilières ou les licences d'exploitation (taxis)

Saisie des récoltes sur pieds

Saisie des biens placés dans un coffre-fort

Le commissaire de justice peut faire les saisies suivantes :

Saisie-appréhension des meubles, qu'ils soient détenus par le débiteur ou une autre personne, ou déposés dans un coffre-fort

Saisie-revendication, qui rend indisponible tout bien meuble corporel (mobilier, livres, voiture...) dans l'attente qu'il soit remis au créancier, si cette remise est justifiée.

Saisies et recouvrements

Saisie d'argent

Saisie sur salaire (ou "saisie des rémunérations")

Saisie sur compte bancaire

Saisie administrative à tiers détenteur (SATD)

Solde bancaire insaisissable (SBI)

Saisie d'un bien

Saisie conservatoire

Saisie-vente

Saisie d'un véhicule à moteur

Saisie-appréhension : livraison ou restitution d'un bien

Saisie immobilière

Autre recouvrement

Aide aux victimes d'infraction pénale pour recouvrer les dommages et intérêts

Calcul de l'intérêt légal

Reconnaissance de dette entre particuliers

Questions – Réponses

- Un huissier (à présent appelé commissaire de justice) peut-il entrer dans un logement en l'absence de son occupant ?
- Qui doit payer l'huissier de justice (à présent appelé commissaire de justice) qui se charge de réclamer un impayé ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Saisies et recouvrements
- Commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire priseur)

Pour en savoir plus

- Bofip n°BOI-REC-FORCE-20-30-20 : saisie des biens placés dans un coffre-fort
Source : Ministère chargé des finances
- Bofip n°BOI-REC-EVTS-20-20 : saisie-revendication
Source : Ministère chargé des finances
- Bofip n°BOI-REC-FORCE-20-30-20 : saisie des récoltes sur pieds
Source : Ministère chargé des finances
- Saisie des droits incorporels : articles L231-1 à L233-1 du code des procédures civiles d'exécution
Source : Legifrance

Où s'informer ?

- Maison de justice et du droit

Textes de référence

- Ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de commissaire de justice
Article 1 : missions du commissaire du justice

